

Cote du document: EB 2008/94/INF.5  
Date: 10 septembre 2008  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



## Rapport du secrétariat de la Coalition internationale pour l'accès à la terre

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session  
Rome, 10-11 septembre 2008

---

Pour: **Information**

## Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

### **Kevin Cleaver**

Président adjoint, responsable du Département gestion des programmes  
téléphone: +39 06 5459 2419  
courriel: [k.cleaver@ifad.org](mailto:k.cleaver@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## **Rapport du secrétariat de la Coalition internationale pour l'accès à la terre**

1. La Coalition internationale pour l'accès à la terre (ci-après dénommée la Coalition) est une alliance mondiale d'organisations de la société civile et d'organisations intergouvernementales qui œuvrent de concert pour favoriser l'obtention et la maîtrise par les pauvres, hommes et femmes, d'un accès sûr et équitable à la terre, grâce au plaidoyer, à la concertation et au renforcement des capacités. Le FIDA, qui héberge le secrétariat de la Coalition, est membre de celle-ci et co-préside actuellement son Conseil.
2. En 2006, le FIDA a mandaté une évaluation externe de la Coalition. Cette évaluation a confirmé que le mandat de la Coalition restait pertinent et a recommandé une série de réformes institutionnelles visant à encourager une participation plus active des membres à la gestion des affaires de la Coalition et à réduire la dépendance à l'égard du FIDA en tant qu'hôte du secrétariat.
3. Sur la base des conclusions de l'évaluation externe, le FIDA a fixé plusieurs jalons, situés à des intervalles de six mois, devant être atteints pendant la période du don (2007-2008). Les grandes lignes et les objectifs généraux du don sont exposés dans le document du Conseil d'administration relatif au plan du FIDA concernant ses relations futures avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre (document EB 2006/89/R.36).
4. Le rapport ci-joint, établi par le secrétariat de la Coalition, récapitule les mesures prises par la Coalition pour respecter les jalons indiqués dans le document EB 2006/89/R.36.

# **Rapport du secrétariat de la Coalition internationale pour l'accès à la terre sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'atteinte des jalons**

## **I. Introduction**

1. La période 2007-2008 a été importante pour la transformation institutionnelle de la Coalition, laquelle s'est accélérée suite à l'évaluation externe effectuée en 2006. Le mode de fonctionnement de la Coalition a été considérablement remanié, des changements institutionnels ayant été notamment apportés pour renforcer les procédures qui lui permettent d'œuvrer en tant qu'alliance de membres.
2. Le présent rapport récapitule les mesures prises par la Coalition pour respecter les jalons fixés par le FIDA dans le document EB 2006/89/R.36.

## **II. Mesures prises pour respecter les jalons**

### **Approbation d'un plan d'action**

3. En novembre 2006, le Conseil de la Coalition a approuvé un plan d'action, lequel a ensuite été ratifié par l'Assemblée des membres en avril 2007. Ce plan comportait deux principaux axes: a) une série d'engagements visant à apporter des changements structurels au sein de l'institution pour, notamment, se doter d'un statut juridique clair, renforcer le rôle de ses membres et élargir sa composition à de nouveaux membres; et b) la transformation des activités opérationnelles en programmes stratégiquement mieux ciblés et intégrés aux niveaux national, régional et mondial.

### **Approbation du Cadre stratégique 2007-2011 de la Coalition et de stratégies connexes**

4. En avril 2007, l'Assemblée des membres a approuvé le Cadre stratégique 2007-2011, qui avait été élaboré sous l'égide d'un comité du Conseil de la Coalition et avec la participation des membres.
5. Le Cadre stratégique est mis en œuvre par le biais de diverses stratégies connexes et d'un nouveau cadre opérationnel. En novembre 2007, le Conseil a approuvé une stratégie de communication visant à renforcer les relations entre membres, l'échange des connaissances et les activités conjointes. L'Assemblée des membres qui s'est tenue en 2007 a modifié la constitution afin de permettre l'élargissement de la composition de la Coalition, ce qui a abouti, en novembre 2007, à l'approbation de l'adhésion de 33 nouveaux membres, portant leur nombre total à 65. Tant cet élargissement de la composition que la stratégie de communication viennent appuyer l'objectif stratégique qui est de faire de la Coalition une organisation représentative au niveau mondial, dirigée par ses membres, intervenant dans le cadre d'une structure régionalisée et décentralisée.

### **Approbation de la stratégie intégrée de mobilisation des ressources**

6. En avril 2007, l'Assemblée des membres a approuvé la stratégie de mobilisation des ressources de la Coalition. Celle-ci fournit des indications sur les moyens de doter la Coalition d'une base de financement plus diversifiée et durable.

### **Approbation de la forme du statut juridique, approbation et mise en application des procédures d'enregistrement et finalisation du statut juridique**

7. Dans une résolution datée de novembre 2007, le Conseil de la Coalition a précisé que la Coalition était une institution autonome qui tirait son identité de ses membres<sup>1</sup>. Il est donc reconnu que la Coalition est indépendante du FIDA, lequel

---

<sup>1</sup> Le Conseil de la Coalition a élaboré cette résolution à partir d'une étude mandatée par lui sur les options et recommandations relatives à la détermination de son statut juridique.

héberge son secrétariat. Tout en affirmant que la Coalition est une entité indépendante, la résolution note que le secrétariat n'a pas un statut autonome mais bénéficie de la personnalité juridique de l'organisation hôte.

8. La direction du FIDA s'est fondée sur ladite résolution pour préparer un mémorandum d'accord entre le Fonds et la Coalition concernant l'hébergement du secrétariat. Cette mesure témoigne de la volonté du FIDA de passer un accord par lequel la Coalition est considérée comme une entité autonome.

#### **Approbation des remaniements apportés à la structure de gouvernance**

9. En 2007, l'Assemblée des membres a décidé qu'il conviendrait d'envisager le remaniement de la constitution et du cadre de gouvernance une fois menés à bien les changements institutionnels prévus pour 2007-2008. Étant donné que le programme de réformes est dans une large mesure terminé et que les jalons permettant de mesurer les progrès ont été pour la plupart atteints, le Conseil de la Coalition a mis en place un comité chargé de proposer des amendements à la constitution à sa session de novembre 2008. En fonction des décisions prises par le Conseil de la Coalition, les amendements à la constitution seront soumis à l'Assemblée des membres en avril 2009.

#### **Approbation et mise en application du nouvel accord conclu avec le FIDA sur le fonctionnement et l'hébergement de la Coalition**

10. Le projet de mémorandum d'accord décrit les nouvelles modalités de fonctionnement et d'hébergement convenues entre le secrétariat de la Coalition et le FIDA. Il définit les conditions qui régissent le maintien du secrétariat dans les locaux du Fonds, notamment le recouvrement intégral, par le FIDA, des coûts associés à l'hébergement du secrétariat et la durée de cet hébergement, limitée à trois ans.
11. Le mémorandum d'accord est en passe d'être finalisé par les membres du Conseil de la Coalition et devrait être approuvé avant ou pendant sa session de novembre 2008.

#### **Programme de travail axé sur les résultats**

12. En novembre 2007, le Conseil de la Coalition a approuvé des stratégies régionales pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, telles qu'élaborées par les membres de ces régions. Il a aussi approuvé le programme de travail et budget pour 2008, qui est aligné sur les stratégies régionales.
13. En avril 2008, la Conseil de la Coalition a approuvé deux documents essentiels pour garantir la mise en œuvre, axée sur les résultats, du Cadre stratégique: le cadre opérationnel, qui décrit comment la Coalition appliquera le Cadre stratégique dans la pratique; et le cadre de suivi-évaluation, qui fixe les procédures, les rôles et les responsabilités dans ce domaine.

#### **Financement par d'autres donateurs**

14. Le document EB 2006/89/R.36 indique pour objectif que, en décembre 2008, le financement accordé par d'autres donateurs que le FIDA ne doit pas représenter moins de 65% des fonds de la Coalition et dans ce montant, la part du cofinancement, par le FIDA, des dépenses administratives ne doit pas dépasser 50%. Ces objectifs ont été atteints et dépassés un an avant l'échéance prévue. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, il ressortait du budget approuvé que 79% de la totalité des fonds de la Coalition venaient de sources autres que le FIDA. Par ailleurs, la contribution du FIDA aux dépenses administratives est de 35% pour 2008.

### **III. Conclusions**

15. La Coalition a considérablement progressé sur la voie de la transformation institutionnelle envisagée dans le plan d'action et de l'atteinte des jalons fixés dans le plan du FIDA concernant ses relations futures avec la Coalition. Ces résultats ont été obtenus sous la conduite de l'Assemblée des membres de 2008,

tandis que le Conseil de la Coalition a exercé une surveillance active et joué un rôle dynamique et que le secrétariat a apporté son concours.

16. Un certain nombre de documents qui définissent les cadres stratégique, institutionnel et opérationnel nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés ont été élaborés et approuvés par les membres et sont désormais mis en pratique. Les membres sont considérablement plus nombreux et plus diversifiés et ils jouent un rôle de plus en plus important au sein de la Coalition, en particulier grâce au processus de régionalisation en Asie, en Afrique et en Amérique latine.
17. Deux des jalons fixés dans le document EB 2006/89/R.36 sont aux derniers stades de finalisation. Les amendements à la constitution de la Coalition seront apportés conformément aux procédures indiquées dans ladite constitution. Le projet de texte d'un mémorandum d'accord entre le FIDA et la Coalition a été soumis au Conseil de la Coalition, pour approbation. La version définitive du texte sera établie sur la base des recommandations formulées par la direction du FIDA et le Conseil de la Coalition. Par conséquent, la Coalition a le plaisir d'annoncer que, une fois ces processus menés à bien, elle aura atteint ou dépassé les jalons fixés par le FIDA, et ce avant l'échéance de décembre 2008.

